

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-39

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-huit août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusés : Mme LAURENT, Ms CREPEL et GISBERT-CUREAU

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 21 août 2025

OBJET : AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT « MODES DOUX » INTERCOMMUNAL ENTRE SERVAS ET LENT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération DEL2024-39 du 6 juin 2024, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale entre Servas et Lent ;
- Autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 dans le dispositif « Ain, terre de vélo », de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du schéma cyclable, et de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du PET II dans le cadre du volet mobilité.
- A validé le plan de financement présentant un coût estimatif du projet à 432 389,00 € HT.

Il indique que le plan de financement doit être actualisé suite à la validation de l'AVP par délibération DEL2025-20 du 10 avril 2025.

Le nouveau coût global prévisionnel des travaux s'élève désormais à 682 000 € HT (hors acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, études et travaux de sécurisation du passage à niveau), et est décomposé comme suit :

- 330 000 € HT pour la Commune de Servas,
- 352 000 € HT pour la Commune de Lent.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement peut également bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR ou du Fonds Verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :
 - o du Département, au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 dans le dispositif « Ain, terre de vélo »,
 - o de l'Etat, soit au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit au titre du Fonds Verts,
 - o de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du schéma cyclable,
 - o de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du PET II dans le cadre du volet mobilité.

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	330 000,00	Département - Ain, terre de vélo	7,27%	24 000,00
		Etat - DETR ou Fonds Vert	20,00%	66 000,00
		CA3B - schéma cyclable	30,00%	99 000,00
		CA3B - PET II volet mobilités	6,36%	21 000,00
		Autofinancement de la Commune	36,36%	120 000,00
TOTAL	330 000,00		100,00%	330 000,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

